

cédait aux secourus le pain, la soupe, des vêtements, des denrées diverses, de la houille en dessous du prix de revient et parfois gratuitement.

A deux reprises, le Comité National fit des distributions extraordinaires de vivres et doubla son secours pour des raisons soi-disant administratives. Des allocations doubles furent parfois distribuées par l'effort local à d'autres occasions.

Chacun ainsi contribuait à soutenir une population vaillante et travailleuse, réduite à l'inaction et à la misère.

Enfin, le 19 octobre 1918, au moment où l'armée allemande fléchissait sous l'effort victorieux des armées alliées, le Comité National annonça une augmentation du barème des secours. L'état de besoin était augmenté de 50 pour cent. Il partait de 10 fr. 50 au lieu de 7 pour les ménages de une personne, et atteignait 57 fr. 75 pour les ménages de 10 personnes, au lieu de 35 fr. 50.

En outre, l'intervention du Comité National était également majorée de 50 pour cent, elle pouvait atteindre 6 francs par semaine par adulte au lieu de 4 francs, 4 fr. 50 par enfant de 10 à 16 ans et 3 francs par enfant de moins de 10 ans.

Mais on avait laissé aux Comités locaux la faculté d'appliquer ce nouveau barème, appelé barème B. Il entraînait des charges plus importantes pour eux, en effet, puisqu'ils devaient couvrir la différence entre le secours à payer et l'intervention du Comité National. Lorsque cette condition n'était pas remplie, l'ancien barème (barème A) continuait à être appliqué.

Ce nouveau règlement entra en vigueur le 3 novembre 1918, huit jours avant l'armistice.

L'armistice ! La fin de l'occupation allemande ! Dans l'opinion de combien de Belges ce jour fut-il salué avec allégresse ! Combien aussi pensèrent que c'était la fin du chômage ! Hélas, il fallut bien vite perdre cette illusion. Le chômage resta non seulement considérable, mais ne fit qu'augmenter jusqu'au milieu de l'année 1919.

Le premier effet de la cessation des hostilités fut de licencier les ouvriers ayant travaillé pour les Allemands en Belgique et en Allemagne. Beaucoup de ces gens sollicitèrent le Secours Alimentaire. Le sentiment patriotique, dans beaucoup de Comités, poussa à leur refuser impitoyablement tout secours. Mais il n'était cependant pas possible de refuser toute assistance aux femmes et aux enfants. On accorda donc souvent le pain et la soupe à ces ménages, et l'allocation complète ne fut accordée qu'après enquête et examen de tous les cas individuels.

Au mois de décembre 1918, le Comité National fit savoir que le